

L'attitude suédoise sur le viol en 2009. Un changement total depuis 1977, qui concerne les lois, les soins, la responsabilité de l'Etat: une affaire de toute la société civile!

Introduction

Mon intention aujourd'hui est de vous donner une idée de ce qui a été fait en Suède dans le domaine du viol depuis 1977 et où nous en sommes aujourd'hui.

Le débat sur le viol a commencé en 1976 quand une commission a proposé une nouvelle loi concernant les crimes sexuels. La partie sur le viol a été considérée comme hostile envers les femmes, surtout une phrase dans l'application de la loi. Pour décider de la peine il fallait prendre en considération le comportement de la femme avant le viol! Un grand débat public s'est engagé. Les critiques portaient sur beaucoup de points: les procédures juridiques, l'ignorance de ce qu'avaient vécu les victimes, la conception de l'agresseur comme proie de sa sexualité, l'inactivité de la police etc. Le projet de loi a été refusé. En 1977 une nouvelle commission a été créée, cette fois-ci une commission parlementaire comprenant des femmes.

Le premier centre à RFSU

L'Association Suédoise pour l'Education Sexuelle, la RFSU, qui correspond en France au Planning familial MFPPF, (ils appartiennent tous les deux à la fédération internationale, IPPF) a pris une large part à

ces débats. L'association a fait une demande de subvention au Ministère de la Justice pour pouvoir ouvrir un service d'accueil pour les victimes de viol dans notre centre de Stockholm. Dans ce centre, fondé en 1933, on donnait des conseils concernant la contraception, on recevait des personnes avec des difficultés sexuelles, on s'occupait des questions d'avortement – c'était un centre considéré comme pionnier dans la société. Le Ministère nous a tout de suite donné l'argent qu'on a demandé. Etant la directrice du centre c'est devenu ma responsabilité à moi de fonder, administrer et élaborer l'accueil.

A cette époque-là les victimes de viol ne s'adressaient nulle part, elles se taisaient et personne dans les services publics ne venait à leur rencontre. C'était comme ça dans tout l'Europe. En Amérique du Nord on connaissait mieux ces problèmes. Mes collègues et moi avons trouvé quelques articles américains concernant les réactions des victimes et le soutien à leur apporter. Cela a été notre seule source de connaissance.

Le service d'accueil est vite devenu un lieu de recherche

Un an d'expérience de rencontres des victimes nous a appris beaucoup. Un rapport a été envoyé à la commission parlementaire. Ils nous ont subventionné encore et le travail a duré en tout six ans (1977 – 1983). Notre équipe comportait quatre personnes, toutes psychothérapeutes. Après un an nos objectifs formulés étaient:

- développement d'une méthode de thérapie d'urgence et de soutien pour les victimes ;

- développement de programmes de formation pour les personnes qui devaient rencontrer des victimes de viol: agents de police, procureurs, magistrats, gynécologues, assistantes sociales, infirmières etc;

- une enquête sur les motifs de violer parmi des violeurs condamnés
Cela s'est fait en interviews individuels. L'autorisation de le faire a été difficile à obtenir.

La raison de l'enquête pour nous était essentiellement de comprendre ce qu'avait vécu la victime. Pour elle le comportement de l'agresseur a souvent été tout a fait incompréhensible, par ex d'un homme charmant il est devenu menaçant. Souvent la victime se posait des questions comme; *Qui suis-je? Pourquoi m'est il arrivé une telle chose à moi?* Son image d'elle-même était blessée. Et lui l'agresseur que pensait il de son acte? Le résultat de l'enquête nous a beaucoup aidées dans le travail avec les victimes car nous avons compris qu'eux, les hommes, rejettent la responsabilité de l'acte sur autre chose qu'à eux-mêmes (l'alcool, la femme, le juge qui ne croit qu'à la parole de la victime, les amies de la violée qui l'ont poussée à porter plainte etc. Certains ont parlé des pertes de mémoire "*C'est peut être un viol mais je ne peux avouer quelque chose dont je ne me souviens pas*". Très peu ont admis le crime. Le titre du rapport publié en 1983 par le Ministère des Affaires Sociales est *Viol/impuissance. 60 hommes racontent* (traduit en français). Ils ne comprenaient pas ce qu'ils exprimaient dans leur comportement sexuellement deviant. Donc ils risquaient de le répéter. Ils fallait essayer

de les traiter.

A cette époque-là quasiment personne, tout au plus quatre ou cinq psychologues dans mon pays ne savaient rien des motifs qui poussent à quelqu'un d'agresser sexuellement. On ne s'intéressait pas non plus tellement à des explications. Nous, on a quand même présenté le résultat de l'enquête en public. Mais il a fallu environ vingt ans avant qu'on prenne des mesures de traitement. Il y a eu une résistance très forte notamment dans le système pénitentiaire. Et pourtant pendant toutes ces années les medias, la presse, ont largement problématisé la question de viol. Ce qui aurait du faire avancer le travail sur le traitement des auteurs selon mon avis personnel.

Nos principales expériences du travail avec les victimes pendant cette période 1977 - 1983

- La plupart des femmes ont eu très peur.

- Toutes les victimes se défendent d'une façon ou d'une autre par une résistance verbale ou physique. Cela varie selon la personne, l'agresseur, la violence, l'âge de la victime etc.

Même la passivité totale peut être regardée comme une défense. *“J'ai vu dans ses yeux qu'il allait me violer, qu'il était très dangereux”. “J'ai regardé les rideaux, j'ai pensé à mes vacances à mes enfants etc”* pouvaient raconter les victimes.

- Le traumatisme de viol peut avoir une signification personnelle. Des conflits ou traumatismes qu'elle a rencontrés avant peuvent contribuer à

determiner ses reactions.

- Les besoins de soutien varient beaucoup. Selon une praticienne spécialisée intervenant au milieu hospitalier le traumatisme du viol peut parfois être comparé à la perte d'un enfant.

- Souvent il y aussi des victimes cachées dans son entourage: les parents, le boyfriend, les frères et soeurs etc. Ces personnes éprouvent elles aussi un traumatisme lié à ce viol. Si la conseillère les soutient, elle aide aussi la victime.

- Rencontrer une victime de viol provoque des émotions fortes chez la conseillère, ainsi que chez le médecin, l'agent de police, le procureur etc. Sans en être conscient on peut chercher les explications du viol chez la victime.

- La conseillère doit en général être active sans devenir trop protectrice. Il faut recapituler les détails du viol pour que la victime se souvienne de ses émotions pendant le viol et l'aider à restaurer le droit à l'autodétermination qu'elle a perdu. C'est bien que la victime puisse se faire une image de l'agresseur. Cela peut lui servir à comprendre sa fureur contre lui.

Une documentation énorme

En somme aujourd'hui le fond du travail concernant le viol c'est ce que nous avons fait à RFSU entre 1977 – 1983. Grace à une très grande documentation : livres, manuels, articles dans la presse, rapports, évaluations, programmes de formation, conférences, nos idées se sont

répandues. Cela m' a valu personnellement de devenir Docteur Honoris Causa.

Des centres specialisés pour les victimes de viol?

A cause des besoins de soutien si divers nous sommes arrivées á la conviction qu' on ne devait pas installer des centres spécialisés dans la société. Les femmes devaient pouvoir s' adresser aux services déjà existants. C' est la situation en Suède aujourd' hui bien qu' il existe aussi des centres d' urgence. En même temps je suis convaincue qu' un personnel qui a l' habitude de parler des sujets sexuels et de la violence ose poser plus de questions et n' a pas le besoin de se défendre de sa propre angoisse.

Aujourd'hui, en 2009, ou en sommes nous?

Depuis 1984 la situation de la victime de viol s' est beaucoup améliorée non seulement au point de vue des soins mais aussi juridiquement. Par contre on traite de plus en plus les violeurs condamnés dans les prisons. On regarde le traitement comme une mesure préventive à la récidive. La loi a changé plusieurs fois, celle d' aujourd'hui date de 2005. Elle apporte une notion fondamentale: **l' intégrité sexuelle de chaque individu est regardée comme un droit absolu** . Cela veut dire qu' on a élargi la définition du viol. On n' exige pas que l' auteur ait forcément utilisé la violence quand la femme s' est trouvée dans un état de "faiblesse" ou d' impuissance , (par ex si elle a bu de l' alcool, si elle est handicapée, malade, qu' elle dort etc).

Une augmentation de viols dénoncés

Ces dernières vingt années, (de 1985 – 2008), le nombre de viols dénoncés à la police a augmenté d'environ 1000 par an à 5000. La Suède est le pays au monde où on dénonce le plus les viols selon une enquête européenne, réalisée en 2009.

Explications :

La femme est certainement plus disposée aujourd'hui à porter plainte. Elle est écoutée par les autorités diverses.- L'élargissement de la définition du viol a probablement fait augmenter le nombre de viols déclarés.- Un autre facteur du nombre grandissant de plaintes peut être que celles déposées par des professionnels, ont doublé les dernières dix années. (En effet cela est possible en Suède.)

60 % des plaintes sont portées dans les 24 heures.

De plus en plus les victimes vont directement à l'hôpital. Souvent c'est la police qui les y conduit.

Rarement la victime est physiquement blessée.

Une évaluation récente sur la situation en Europe indique que la Suède est le pays en Europe où les deux parties se connaissent le plus (40 % des plaintes). Cela ne veut pas dire qu'ils sont proches mais ils se sont rencontrés, peut-être le même soir et le viol s'est passé après une fête, surtout parmi les jeunes. L'augmentation des plaintes concerne surtout ce groupe. On se connaît mais très très peu.

La plupart des victimes sont des femmes (environ 4 % des hommes). La

moitié des victimes ont 15 à 24 ans, 15 % moins de 15 ans. Les auteurs sont des hommes (moyenne age 30 – 40 ans).

80% des viols se sont passés à l' intérieur ce qui est coherent avec le fait que les deux parties se connaissent.

L'augmentation de viols connus est aussi une réalité en particulier les viols collectifs.

On essaye d'expliquer l'augmentation du nombre de viols connus.

- La consommation d'alcool qui a beaucoup augmenté chez les deux sexes pourrait elle être une raison de cette augmentation?

A mon avis l'alcool peut provoquer la violence mais ce n'est pas la cause du viol.

- On réfléchit aussi comment l'internet peut jouer un certain rôle en facilitant des connaissances et des rencontres ainsi que de contribuer à une sexualisation de notre société grace à la pornographie si facile à trouver.

- On discute si l'égalité des sexes joue un rôle preventif ou au contraire contribue aux viols. Une femme qui vit seule et prend la responsabilité de sa vie "ressemble" à un homme. Elle ne se protège pas et elle n'est pas protégée. C'est une pensée effrayante de se dire que l'égalité des deux sexes mène à cela!

Conclusion : L'élargissement de la loi ainsi qu'un vraie augmentation de viols peut expliquer le nombre de plaintes

10 % des plaintes sont suivies d'une condamnation

Si les plaintes augmentent ce n'est pas le cas pour les condamnations. (Il y en a qui pensent que c'est moins)

15 – 20 % des plaintes concernant tous les crimes sexuels aboutissent aux poursuites judiciaires .Quant aux viols cette enquête européenne dit que 30 % des suspects connus ne sont même pas « interrogés ». Selon les juristes et les chercheurs que j'ai contacté cela depend de ce qu'on veut dire par le mot « suspect » et « interroger ». Quel degré de soupçon ? Cela a aussi à faire avec l'enregistrement de la police. Si la plainte concerne le mot viol c'est enregistré comme viol. Si la victime dit qu'elle a été violée 5 fois, 5 viols sont enregistrés.

Seulement 10 % sont condamnés. L'accusé prétend en général que la femme a consenti. Donc il parait difficile de prouver un viol. En même temps il y a très peu de plaintes fausses.

On discute sérieusement d'un nouveau changement de la loi. Une commission y travaille, en particulier la question autour du mot **consentement**. Peut-être dans l'avenir va-t-on exiger du suspect qu'il puisse prouver que la femme (ou l'homme) victime a consenti à l'acte sexuel? Si on n'a pas dit oui, c'est non. Ce ne sera pas une question de résistance de la part de la victime.

La question de consentement est polémique aujourd'hui. Ceux qui estiment que l'on doit rechercher le consentement pensent que c'est une manière de protéger la femme. L'autre opinion est que l'on ne doit pas

trop focaliser sur la victime pendant le procès. On veut aussi se faire une image des cas de “faiblesse”. Qu’a-t- on jugé comme faiblesse chez la victime depuis 2005?

Un nombre caché

Il y a en Suède comme partout dans le monde un nombre de viols cachés, en particulier les viols homosexuels. Environ 4 % des victimes sont des hommes dans les statistiques . Et les auteurs femmes ou sont elles ?

Il y a aussi des femmes qui ne dénoncent pas leur agresseurs. Dans une enquête récente parmi des femmes victimes, 50 % répondaient que la raison pour laquelle elles n’ont pas porté plainte c’est qu’elles ne savaient pas qu’il s’agissait réellement d’un viol. Un certain nombre disaient que c’est par honte, très peu par peur de représailles de l’auteur. Pourtant selon la loi, comme je l’ai déjà dit, il y a cette autonomie absolue de décider pour soi-même quand il s’agit de sexe. On pense que si le public connaissait mieux la loi on aurait plus de plaintes. Y’aurait il plus de condamnations? Une mesure à prendre est d’informer plus autour du sujet du viol dans l’éducation sexuelle, non pas seulement les élèves mais aussi les pédagogues, ainsi que les professionnels.

Le NCK (Centre National de la Connaissance de la Violence des Hommes contre les Femmes) (*National Centre for Knowledge on Mens Violence Against Women*). Aujourd’hui le NCK a élargi le domaine du viol pour inclure les viols homosexuels et lesbiens ainsi que les crimes

d'honneur. On regarde le viol comme un acte de pouvoir.

En 2007 notre gouvernement a chargé NCK d'élaborer un programme pour améliorer la prise en charge des victimes de viol, par les centres de soins et les services médicaux. Le résultat de ce travail est devenu un manuel détaillé de cent pages qui doit être répandu dans les hopitaux et centres médicaux . En resumé, il contient:

- une description des agressions sexuelles dans différents domaines;
- comment on doit traiter la victime (examens médicaux, thérapie de crise pour adultes et jeunes de moins de 18 ans);
- la responsabilité du service médical;
- le processus juridique jusqu'au jugement;
- l'importance de la documentation;
- les différents certificats;

On souligne le besoin de coopération entre les services sociomédicaux et système judiciaire et la nécessité d'agir vite.

Pour le moment, on est en train d'organiser des journées d'information pour les divers personnels concernés.

Mon avis personnel sur le manuel

Il est écrit d'une façon pédagogique et facile à lire. On donne beaucoup d'exemples de ce qu'on veut expliquer.

Si j'étais une jeune infirmière aujourd'hui j'aurais plus de confiance en moi-même pour rencontrer une victime après l'avoir lu – et encore plus après une journée d'information orale avec mes collègues! Ce manuel

souligne la nécessité de mettre des mots précis sur toutes les phases de l'agression et ses suites: faire parler tous les acteurs concernés mais surtout que les victimes et les agresseurs retrouvent des mots pour se reconcilier avec eux mêmes.

J'ose dire que je suis un peu fière de mon pays pour la façon de considérer le viol comme un problème de santé publique concernant toute la société civile .

Le Nck continue son travail sur l'approfondissement du manuel. Ce livre va s'adresser à tous ceux qui travaillent dans le domaine de la santé; aux politiciens, aux décideurs mais aussi aux gens en général.

3 études sont prévues:

- Les suites médicales et psychosociales du viol. La façon de rencontrer la victime ainsi que les suites pour elle ou lui;

- Quels sont les auteurs de viol? Explications sur un plan structurel et individuel. Comment évalue-t-on les risques? Mesures préventives. Traitement.

- Les conséquences socioéconomiques des viols . Combien un viol coûte-t-il à la société?

En conclusion: Pendant 30 ans les praticiens et les politiques en Suède ont constamment collaboré. L'Etat a donné les moyens financiers. Pour faire évoluer les lois les politiques se sont servis des analyses des pratiques. C'est le va- et- vient incessant qui permet aujourd'hui que la situation se soit améliorée pour toute la société.

/Eva Hedlund/